PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTS, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

Murasson

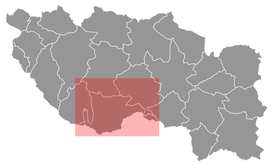

ELABORATION
Arrêté le : 26 janvier 2023
Approuvé le : 19 septembre 2024
Exécutoire le :

VISA
Date : 20 septembre 2024
La Présidente,
Monique ALIÈS

Modifications - Révisions - Mises à jour

Localisation communale
1:10 500

4.16

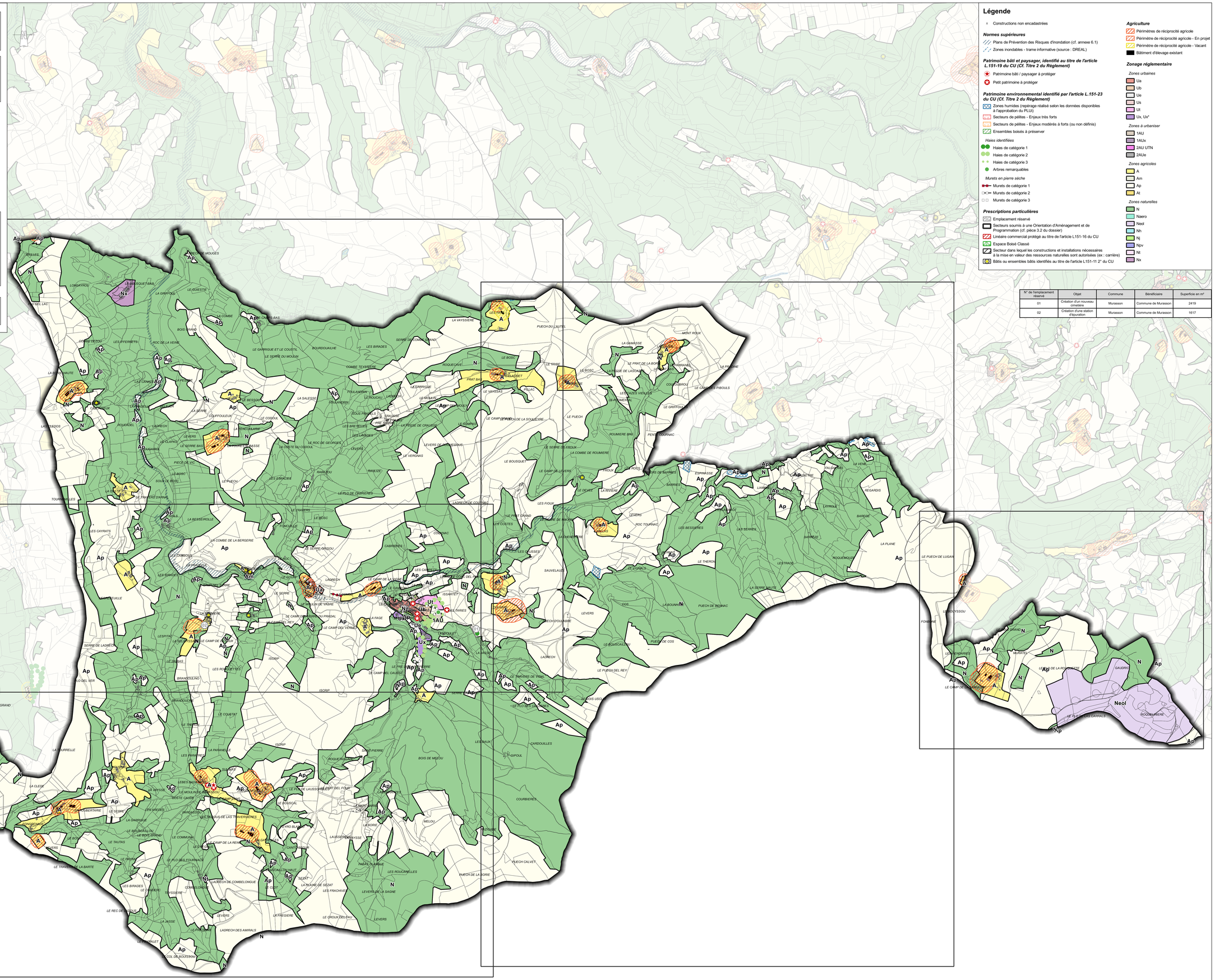

Légende

- Constructions non encadastrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLUi)
- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole - En projet
- Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Us
- Ut
- Ux, Ux*

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx
- 2AU UTN
- 2AUe

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Naero
- Neol
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un nouveau cimetière	Murasson	Commune de Murasson	2419
02	Création d'une station d'épuration	Murasson	Commune de Murasson	1617

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTS, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

Murasson

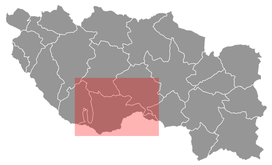

ELABORATION
Arrêté le : 26 janvier 2023
Approuvé le : 19 septembre 2024
Exécutoire le :

VISA
Date : 20 septembre 2024
La Présidente,
Monique ALIÈS

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.16.a

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un nouveau cimetière	Murasson	Commune de Murasson	2419
02	Création d'une station d'épuration	Murasson	Commune de Murasson	1617

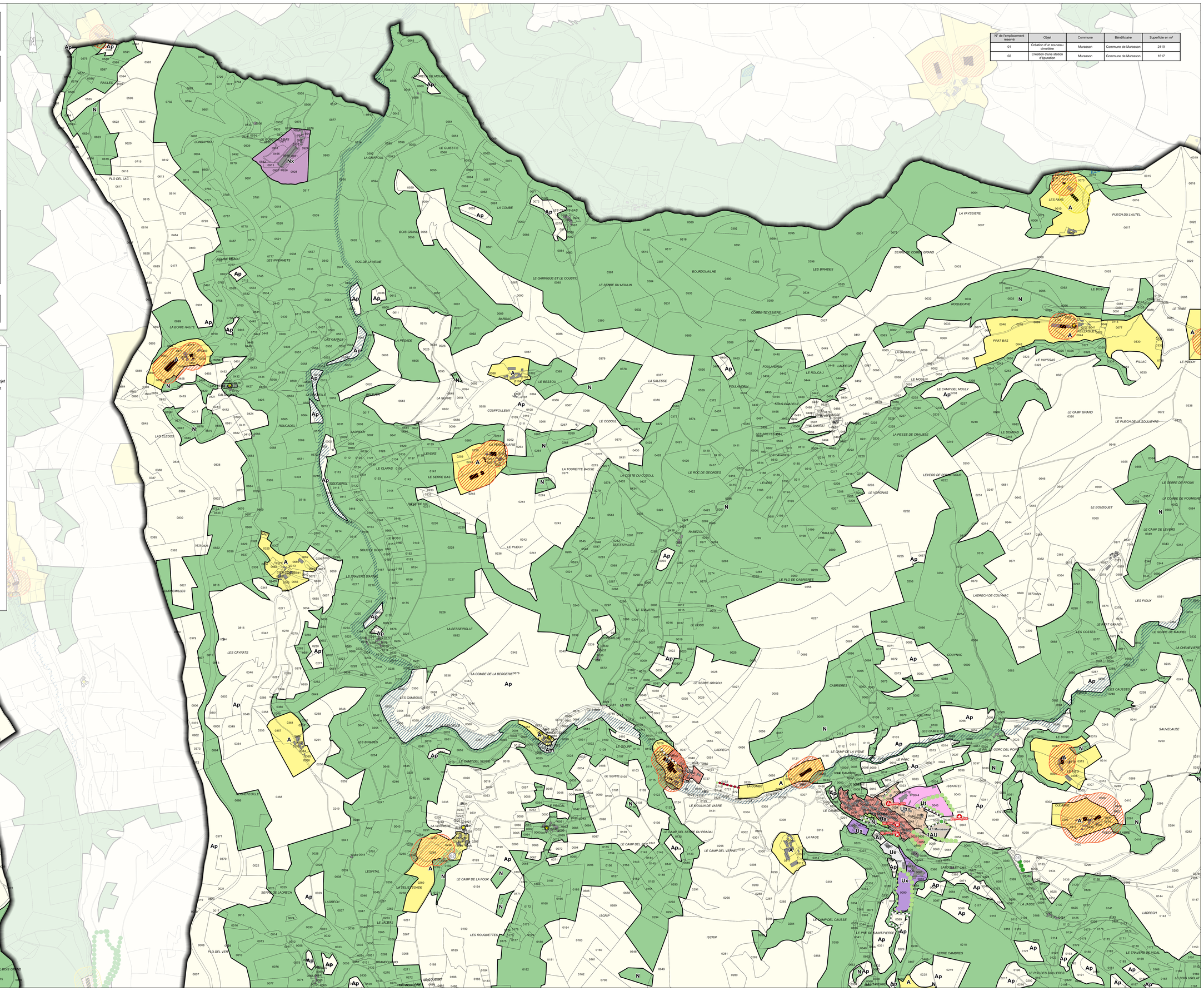
LA VAYSSIERE
PUECH DU L'AUTEL
LES FANS
LE BOSC
LE TRIBE
ROQUECAVE
PRAT BAS
LE VAYSSAS
PILLAC
LE PUECH
LE CAMP DEL MOLEY
LE CAMP GRAND
LE PUECH DE LA SOULAYRIE
LE SOMPAS
LE BOUSQUET
LE CAMP DE LEVERS
LE SERRE DE FROUX
LA COMBE DE ROUMIEGE
LE SERRE DE MAUREL
LA CHENEVIERE
LES FIOUX
LES COSTES
LE PRAT GRAND
LES CAUSSES
SAUVELAUZE
LE BOSC
GORC DEL PONT
ISSARTET
LES VIGNES
OLEARIE
LA LABARIE
LADRECH
LE CAMP DE LA VIGNE
LE PARC
LE CAMBOU
LE COMBE
LE MOULIN DE VABRE
LE CAMP DEL SERRE DU PRADAL
LE CAMP DEL VERNET
LA FAGE
LA JASSE
LE CAMP DEL CAUSSE
LE PRE DE SAINT-PIERRE
PIERRE CAMBRES
LE TRAVERS DE VIDAL
LE PLO DES CUILLERES
LE BOIS USCLAT
LE CAMP DE LA FOUX
ISCRIP
LES ROUQUETTES
LE PLO DEL VER
LE BOIS GRAND
CABRIES
MENCOULON
POMAYROL
LES CAYRATS
LA BESSEYROLLE
LA COMBE DE LA BERGERIE
LES CAMBOUS
LE ROC
LE GOURP
LE SERRE
LE SERRE GRISCU
LE CAMP DEL SERRE
LE PRADAL
LE CAMP DEL VERNET
LE PUECH
LES ESPALIES
LE PLO DE CABRIERES
LADRECH DE COUYNAC
COUYNAC
CABRIERES
LES CAMPETS

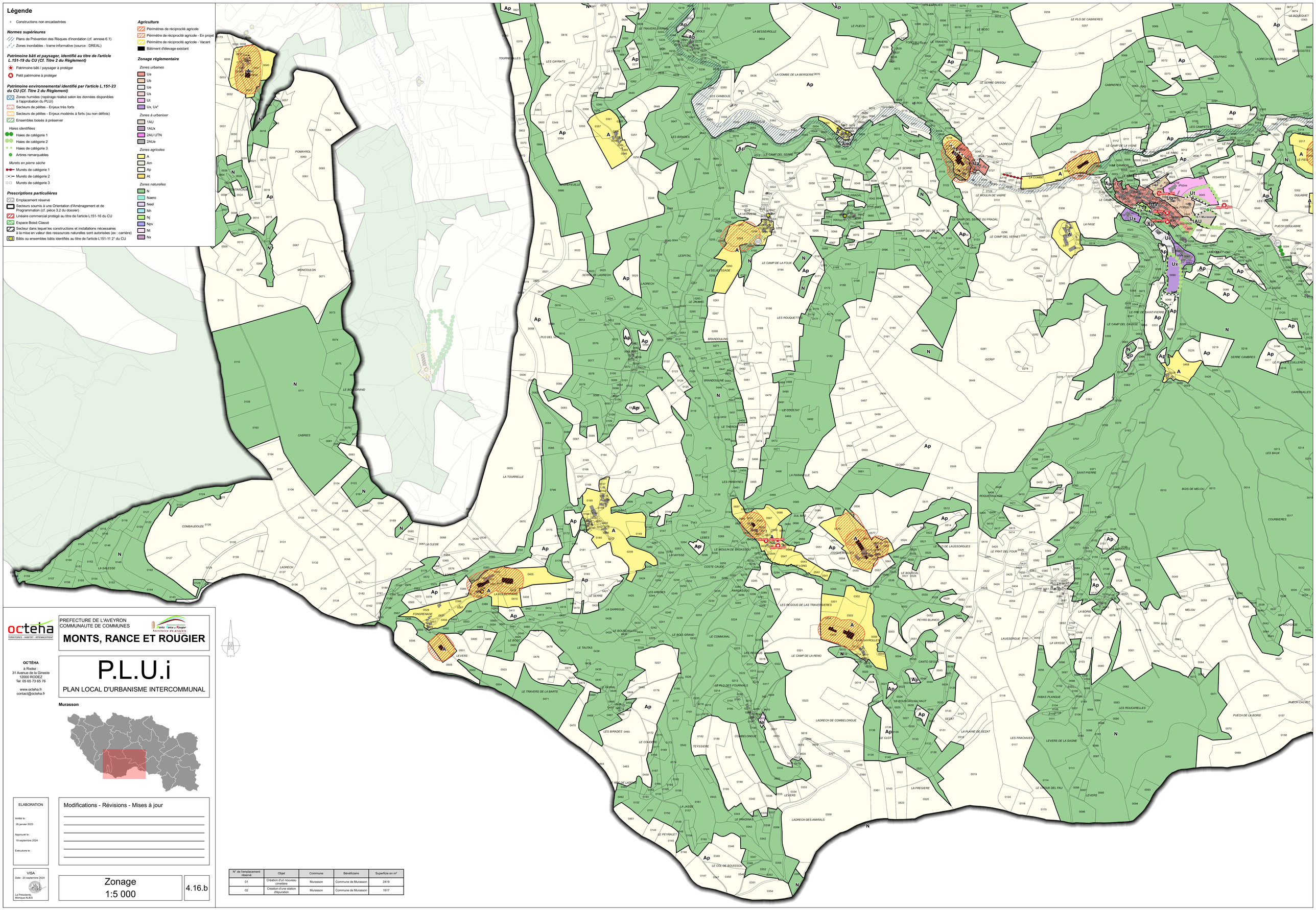

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - RÉNOVATION

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTS, RANCE ET ROUGIER

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier Territoire de projets

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Murasson

ELABORATION

Arrêté le :
26 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Exécutoire le :

VISA
Date : 20 septembre 2024
La Présidente,
Monique ALIES

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.16.b

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un nouveau cimetière	Murasson	Commune de Murasson	2419
02	Création d'une station d'épuration	Murasson	Commune de Murasson	1617

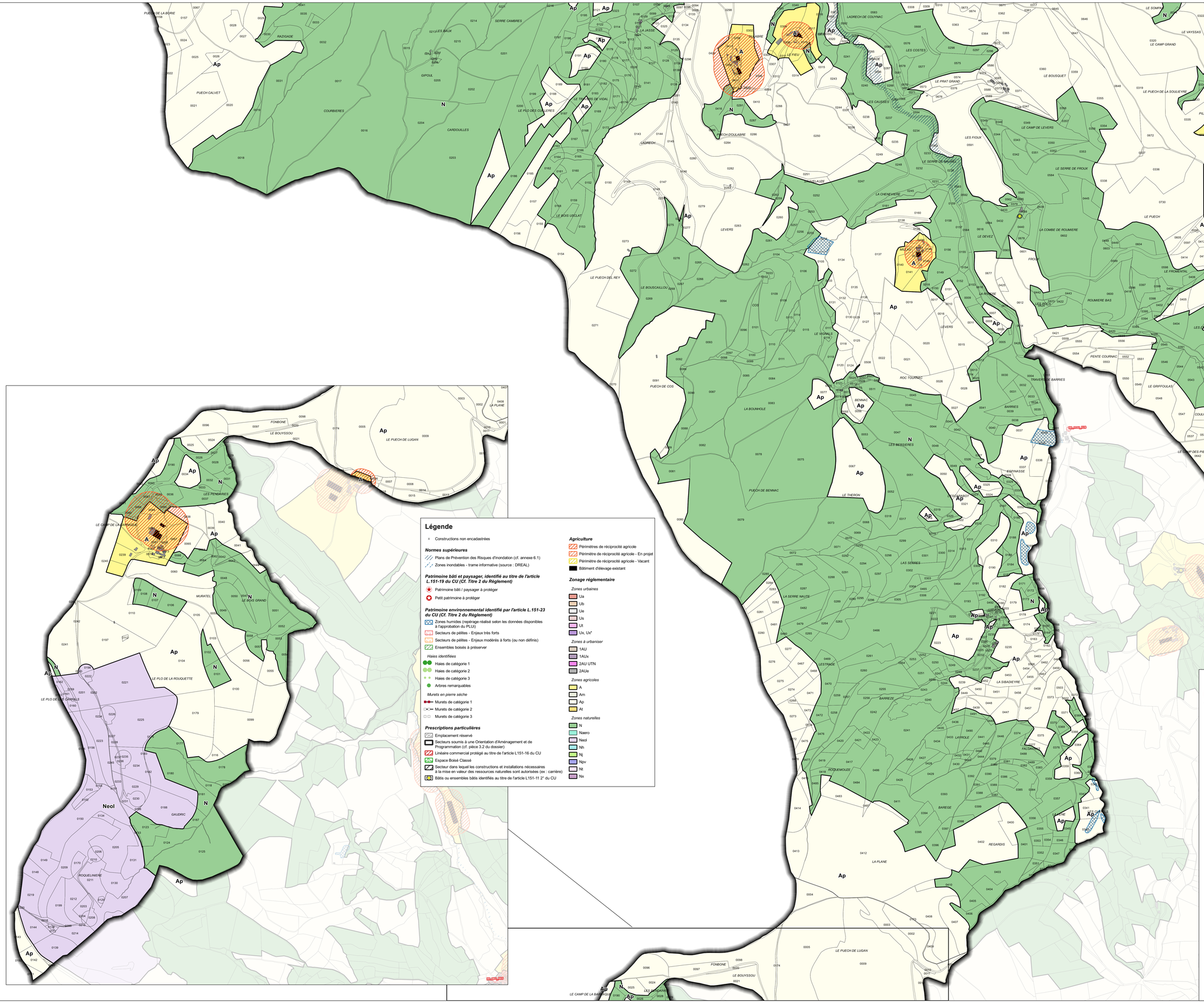

Légende

Constructions non encadastrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)

Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine bâti / paysager à protéger

Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLUi)

Secteurs de pélites - Enjeux très forts

Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)

Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1

Haies de catégorie 2

Haies de catégorie 3

Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1

Murets de catégorie 2

Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé

Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU

Espace Boisé Classé

Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)

Bâtis ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

Périmètres de réciprocité agricole

Périmètre de réciprocité agricole - En projet

Périmètre de réciprocité agricole - Vacant

Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua

Ub

Ue

Us

Ul

Ux, Ux*

Zones à urbaniser

1AU

1AUx

2AU UTN

2AUe

Zones agricoles

A

Am

Ap

At

Zones naturelles

N

Naero

Neol

Nth

Nj

Npv

Nt

Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un nouveau cimetière	Murasson	Commune de Murasson	2419
02	Création d'une station d'épuration	Murasson	Commune de Murasson	1617

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AFFAIRES FONCIERES

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Monts Rance et Rougier
Territoire de projets

MONTS, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Murasson

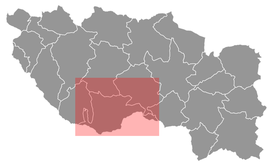

ELABORATION

Arrêté le :
28 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Exécutoire le :

VISA
Date : 20 septembre 2024

La Présidente,
Monique ALIES

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.16.c

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTS, RANCE ET ROUGIER

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Murasson

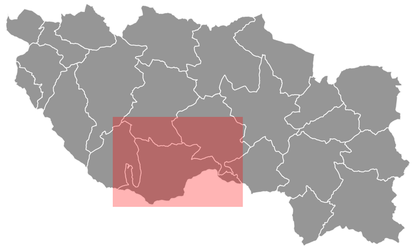

ELABORATION
Arrêté le : 26 janvier 2023
Approuvé le : 19 septembre 2024
Exécutoire le :

VISA
Date : 20 septembre 2024
La Présidente, Monique ALIES

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage 1:2 500	4.16.d

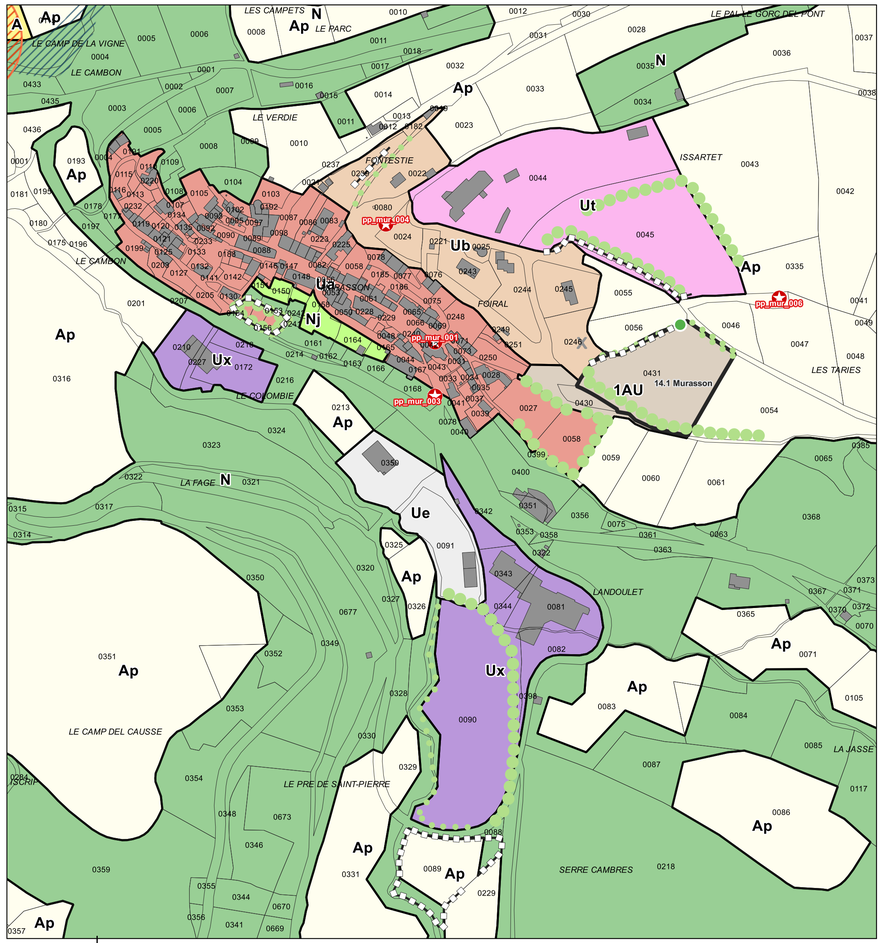

Murasson

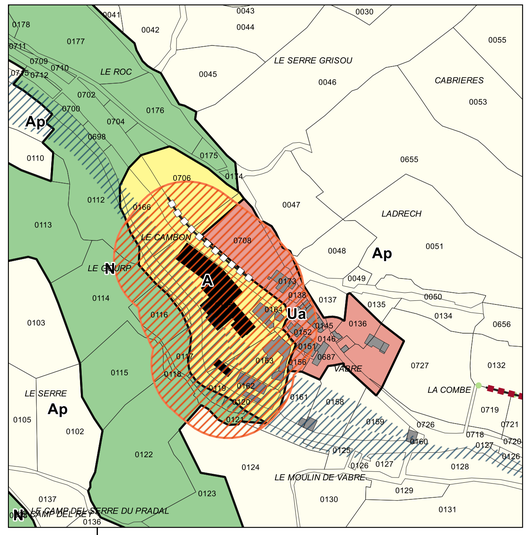

Vabre

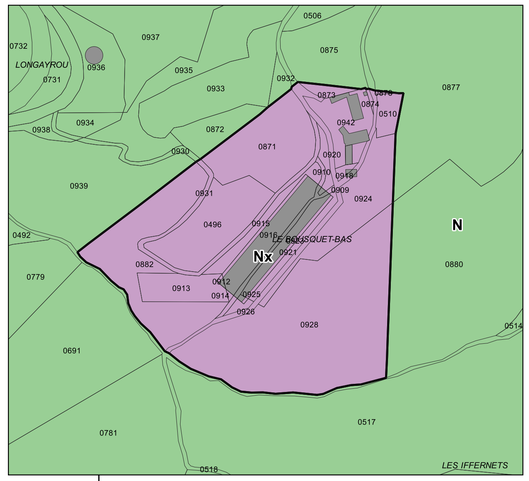

Le Bousquet-Bas

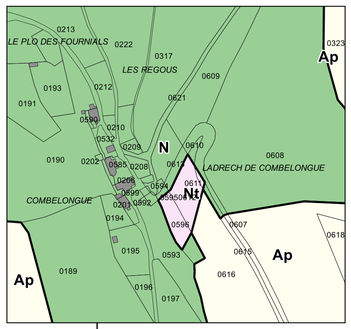

Combelongue

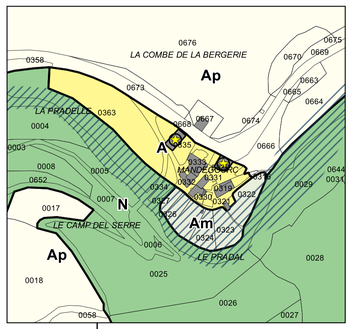

Mandegourc

Légende

Constructions non encadastrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine bâti / paysager à protéger
Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLUi)
Secteurs de pélites - Enjeux très forts
Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1
Haies de catégorie 2
Haies de catégorie 3
Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1
Murets de catégorie 2
Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé
Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
Espace Boisé Classé
Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
Bâtis ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

Périmètres de réciprocité agricole
Périmètre de réciprocité agricole - En projet
Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua
Ub
Ue
Us
Ut
Ux, Ux*

Zones à urbaniser

1AU
1AUx
2AU UTN
2AUe

Zones agricoles

A
Am
Ap
At

Zones naturelles

N
Naero
Neol
Nh
Nj
Npv
Nt
Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un nouveau cimetière	Murasson	Commune de Murasson	2419
02	Création d'une station d'épuration	Murasson	Commune de Murasson	1617